

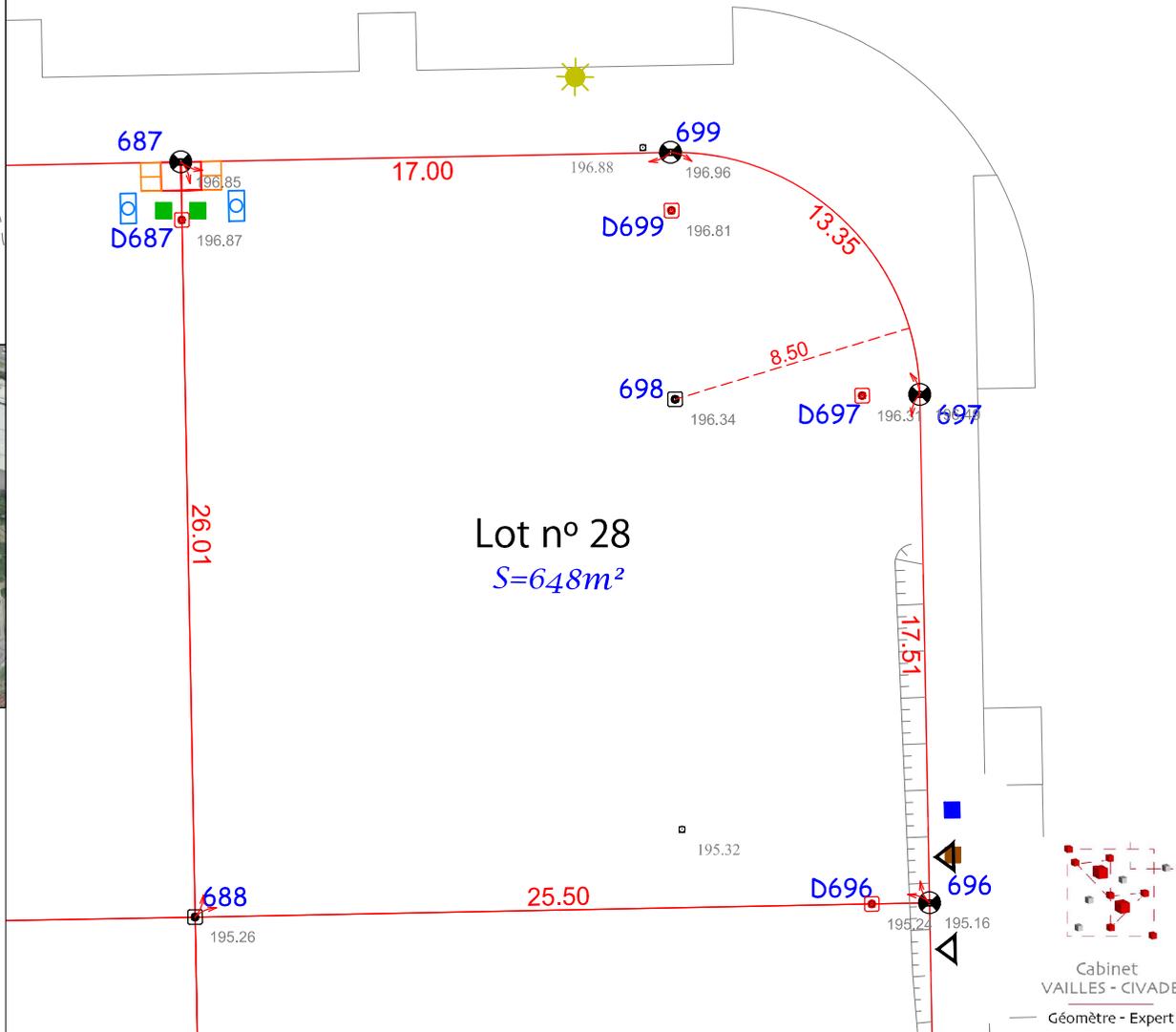
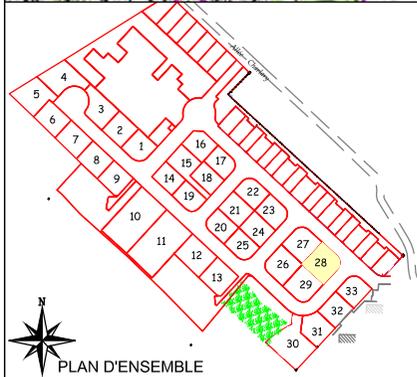
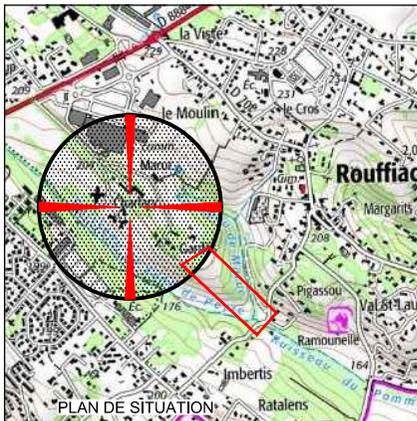
PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Lot n° 28 Echelle 1/250

La limite de propriété est définie par la ligne reliant les points : 687-699-697-696-688

NOTA:

- Le présent plan exprime les dispositions générales du lot. Il est susceptible de variation ou modification en fonction des nécessités techniques et/ou administratives, tant en ce qui concerne les équipements que les dimensions.
- Les cotes entre les points sont en mètres. (ex : 20.00)
- la position des éléments VRD et des côtes NGF est donnée à titre indicatif.



Surfaces :

Lot 28	648 m²
SDP autorisée :	200 m²

- Légende :**
- Limites périmétriques du lot.
 - Clôture légère.
 - État des lieux.
 - Talus.
 - ⊗ Borne OGE nouvelle.
 - ⊕ Borne OGE nouvelle décalée de 2.00m.
 - ⊠ Borne OGE existante.
 - Piquet

- Regard Téléphonique
- Coffret GAZ
- Coffret Electrique
- Niche AEP
- Regard Eaux Usées
- Regard Eaux Pluviales
- ▲ Accès imposé
- ☀ Candélabre
- 197.24 Altitude Terrain naturel avant travaux

Réf. : A2421-2202-LOT28-Lotissement
Fichier : A2421-2202.dwg



Dossier n° A2421
Dressé le 08/09/2022

Cabinet
VAILLES - CIVADE
Géomètre - Expert